

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAGORCE  
SEANCE DU 22 JANVIER 2026 à 18h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Hervé OZIL, Mme Marianne PAILLERON, M. Patrick ASTIER, Mme Sylvie CANTA, Mme Laurence HOTTE, Mme Michelle FROMONT, M. Nordine BOUZRAA, Mme Hélène BERTRAND, M. David ALBRAND.

Absents : M. Denis ROUME qui donne procuration à M. Hervé OZIL.  
M. Gwenaël CHAZOT qui donne procuration à Mme Laurence HOTTE.  
M. Nordine BOUZRAA qui donne procuration à Mme Michelle FROMONT.  
Mme Sidonie JABBOUR qui donne procuration à Mme Marie-Laure GONTRAND.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

**DE\_2026\_10 : EMPRUNT CAVE COOPÉRATIVE**

Pour rappel, la Commune doit racheter la cave coopérative à EPORA qui avait fait un portage sur trois ans. Un premier remboursement de 75 000 € a été effectué en 2024. Le solde restant, de 125 000 € (TVA incluse), doit être réglé avant fin mars.

Afin de diminuer l'impact sur le budget, le Maire propose de faire un emprunt immédiat de 125 000 € avec possibilité ultérieure de porter l'emprunt à 200 000€, afin que le portage soit complet pour ce bâtiment. Une demande sera faite de sorte que le remboursement commence en 2027.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire un emprunt selon les modalités énoncées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Laurence HOTTE,  
Secrétaire de séance

Bernard CHEVILLIAT,  
Maire de LAGORCE

